

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 janvier 2011

CP 11/01-12

L'an deux mil onze, le 17 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Massip et Moignard.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET 2011

Je vous propose, à l'occasion de cette séance de vous prononcer sur le lancement de l'appel à projet de notre Programme Départemental d'Insertion (P.D.I) de 2011.

La loi n° 2008-1244 du 1er décembre 2008 généralisant le R.S.A et réformant les politiques d'insertion a conforté le Conseil Général comme chef de file de la politique d'insertion dont il est responsable en matière de performance notamment. Ce défi se présente avec d'autant plus d'acuité qu'il concerne des publics dont les situations de grande précarité impliquent des réponses complexes.

En effet, la politique à mettre en oeuvre par le Département doit combiner à la fois des enjeux :

- financiers dans un contexte de très forte hausse des dépenses sociales,
- de performance avec une exigence de qualité de service et d'efficacité,
- et de coordination de tous les acteurs, tant pour assurer l'égal accès aux droits de bénéficiaires potentiels plus nombreux qu'hier, que pour les accompagner dans un parcours d'insertion sachant conjuguer des objectifs d'insertion professionnelle avec les forces et les faiblesses de chacun.

De plus, il se doit de répondre aux défis contextuels de la crise économique et financière et d'intégrer la finalisation de la réforme du R.S.A qui a pris effet au 1er juin 2009.

Je vous informe que les Comités Techniques d'Evaluation présidés par les responsables des équipes pluridisciplinaires de chaque pays, Messieurs Guillamat, Pariente et Viguié, se sont réunis les 7, 8 et 9 décembre derniers afin, d'une part, de procéder à une évaluation du P.D.I 2010 et, d'autre part, de se prononcer sur le lancement de l'appel à projet 2011.

Au vu des différents constats dressés par les trois comités techniques d'évaluation, je vous propose de reconduire les trois séries d'action mises en oeuvre les années précédentes, à savoir :

-les actions directement conduites par les agents du Conseil Général pour un montant estimé à **1 million d'euros** (masse salariale des personnels impliqués),

-les actions subventionnées pour un montant équivalent à l'enveloppe 2010 de **471 688 €** en faveur de l'enfance, de l'insertion scolaire des jeunes et de la santé,

-des actions sélectionnées après appel à projet sur la base des principes suivants :

a) reconduction des autorisations de programme de 2010 à hauteur de **901 079 €**,

b) reconduction des 4 orientations stratégiques déjà fixées en 2010, soit :

-axe 1 : actions complémentaires à l'insertion sociale,

-axe 2 : actions d'insertion sociale et de lutte contre les freins à l'emploi,

-axe 3 : actions d'insertion pré-professionnelle et de préparation à l'employabilité,

-axe 4 : actions d'insertion professionnelle par la création ou le maintien d'activité,

étant précisé que seuls les axes 2, 3 et 4 sont concernés par l'appel à projet, l'axe 1 correspondant à des actions subventionnées.

c) la méthodologie sera la suivante :

-sélection des projets par le comité de sélection traditionnellement mis en place sous l'autorité des 3 présidents des équipes pluridisciplinaires composé notamment des membres de la 5ème commission et des agents de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Départementale,

-adoption du Programme Départemental d'Insertion par la Commission Permanente du Conseil Général.

Compte tenu de ce qui précède et afin de respecter les dispositions de la loi du 1er décembre 2008 prévoyant que le Conseil Général « adopte ou adapte **avant le 31 mars** un programme départemental d'insertion », je vous propose donc, à l'issue de la concertation qui s'est tenue avec les différents acteurs à travers les comités techniques d'évaluation sous la responsabilité des présidents des équipes pluridisciplinaires, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la loi n° 2008-1244 du 1er décembre 2008 généralisant le R.S.A et réformant les politiques d'insertion confortant le Conseil Général comme chef de file de la politique d'insertion,

Vu les Comités Techniques d'Evaluation présidés par les responsables des équipes pluridisciplinaires de chaque pays, réunis les 7, 8 et 9 décembre derniers afin, d'une part, de procéder à une évaluation du P.D.I 2010 et, d'autre part, de se prononcer sur le lancement de l'appel à projet 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de reconduire les actions directement menées par les agents du Conseil Général pour un montant estimé à 1 million d'euros ainsi que les actions subventionnées pour un montant de 471 688 € en faveur de l'enfance, de l'insertion scolaire des jeunes et de la santé ;
- Adopte les principes tels que présentés de mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion 2011 appelé à bénéficier, comme les années précédentes, d'un co-financement F.S.E à hauteur de 311 082 € ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application des présentes décisions et, en particulier, à lancer un appel à projet à hauteur de 901 079 € ;
- Prend acte du fait que Monsieur le Président soumettra, pour adoption par la Commission Permanente avant le 31 mars 2011, les propositions du comité de sélection du Programme Départemental d'Insertion ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces dans le cadre du lancement de cette procédure.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,